

FORMATION TRANSFERT DE LA TICPE DGDDI VERS DGFIP

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNEE DE FORMATION

SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. PRESENTATION DE LA DGFIP

II. REPARTITION DES COMPETENCES

- A. NOUVELLES MISSIONS POUR LA DGFIP
- B. MISSIONS ACTUELLES DE LA DGFIP
- C. MISSIONS RESTANTES A LA DGDDI
- D. LES CHANGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2027

III. ADHESION AU SERVICE

- A. DEMANDE D'ADHESION
- B. SELECTION DES SERVICES
- C. ENREGISTREMENT ET VALIDATION DE LA DEMANDE D'ACCES

IV. CONSULTATION DES HABILITATIONS

- A. GERER MON ESPACE « IMPOTS.GOUV.FR »
- B. ENTREPOSITAIRE AGREE DE PRODUITS ENERGETIQUES (EAPE)
- C. REDEVABLE SPECIFIQUE DE LA TAXE DE CONSOMMATION (RSTC)
- D. DISTRIBUTEUR DE CARBURANTS EN ACQUITTE (DCAQ)
- E. ETABLISSEMENT (SIRET)

V. DELEGUER LE SERVICE

- A. DESCRIPTION DES DIFFERENTS ROLES
- B. ADMINISTRATEUR SUPPLEANTS
- C. MES DELEGATIONS
- D. CONSULTATION DES SERVICES (HABILITATIONS)

VI. ACCEDER AU SERVICE « DECLARER L'ACCISE SUR LES PRODUITS PETROLIERS » - MOLIERE

- A. DECLARATION SG1/AH1/PPE – MENSUELLE DANS « MOLIERE »
- B. MODE EDI
- C. MODE DTI
- D. VALIDATION DE LA DECLARATION
- E. MODIFICATION DE LA DECLARATION
- F. PAIEMENT DE L'ACCISE
- G. RECAPITULATIF DES DECLARATIONS PE

VII. QUESTIONS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de l'application des droits et taxes en France.

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques

Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeuner d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :

LIEU : NANTES (44)

Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT

(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :

Individuelle : 1500€/1 journée

Intra-entreprise / sur mesure : 2800€/1 journée (2 à 10 personnes).

Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNEES :

4 Boulevard Allard – CS24184

44184 NANTES CEDEX

Tel : 06 19 05 49 42

formation@sadpe.fr

NIVEAU DE FORMATION : Expert

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation